

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1167

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun,
tenue le **8 novembre 2021** à 19 heures 30.

Sont présents :	Monsieur Marco Julien	Conseiller no 1
	Monsieur Bertrand Le Grand	Conseiller no 3
	Monsieur Gaston L'Heureux	Conseiller no 4
	Monsieur Fernand Brousseau	Conseiller no 5
	Monsieur Jean-François Messier	Conseiller no 6

Est absent :	Monsieur René Bergeron	Conseiller no 2
--------------	------------------------	-----------------

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, Monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

Une (1) personne est présente dans la salle.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2021-11-174

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 et de la séance extraordinaire du 25 octobre 2021
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés – Octobre 2021

Affaires courantes

6. Guide du citoyen de Lotbinière 2022
7. Autorisation de paiement d'une facture / Prêt pour installation septique / 199 rang Bois-Franc Ouest
8. Demande de don / Dystrophie musculaire Canada
9. Demande de don / Conférence Saint-Flavien de la Saint-Vincent de Paul

Administration

10. Adoption du Règlement 2021-05 modifiant le Règlement 2019-11 sur la tarification des biens et des services municipaux
11. Approbation pour déposer un projet de création d'une régie intermunicipale visant la collecte de matière organique
12. Appropriation de surplus / Déneigement des voies publiques municipales / Ferme Roger Lambert et fils inc.
13. Octroi d'un mandat / Étude pour modernisation du chauffage au mazout du centre communautaire
14. Autorisation de paiement d'une facture et appropriation de surplus / Audit financier et services comptables / Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l
15. Avis de motion / Règlement 2021-06

Aménagement du territoire

16. Autorisation de déposer une demande au volet 1a / Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier
17. Adoption du projet de Règlement 2021-06 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale dans le cadre du programme de soutien au milieu municipale en patrimoine immobilier

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1168

Travaux publics

18. Acceptation finale et appropriation de surplus / Réfection du rang et de la route de la Plaine / Garantie d'entretien / Construction BML inc.
19. Autorisation de paiement d'une facture et appropriation de surplus / Aménagement des entrées de village / Laurier Vert inc.
20. Autorisation de paiement d'une facture / Recharge d'une section du 6^e rang Ouest / Sintra

Sécurité publique

21. Octroi de contrat / Installation de caméras de surveillance / Services de sécurité ADT Canada inc.

Loisirs, culture et famille

22. Demande d'intérêt de mise en commun d'une ressource régionale à la MRC de Lotbinière / Mise en œuvre du plan d'action MADA-Famille et suivi
23. Divers
 - 23.1. Promesse de vente et d'achat / Terrain #22 du parc industriel / Gestion CAGC inc.
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 novembre 2021.

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 4 OCTOBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2021

RÉSOLUTION 2021-11-175

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 octobre 2021 et de la séance extraordinaire du 25 octobre 2021.

4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL

4.1 Comité de la bibliothèque

Le conseiller Monsieur Bertrand Le Grand mentionne que le comité de la bibliothèque s'est rencontré pour faire un suivi des opérations de l'année. Somme toute, les statistiques sont très positives et encourageantes. Le nombre d'abonnés a passé de 108 en 2018, à 149 en 2020 et 192 en 2021 à présent. Le nombre de prêts de livres a augmenté de 1944 en 2020 à 3241 au moment de la rencontre.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS – OCTOBRE 2021

RÉSOLUTION 2021-11-176

ATTENDU QUE le directeur général a déposé et présenté les comptes payés du mois d'octobre 2021;

ATTENDU QUE la liste des dépenses présentée comprend notamment la totalité des dépenses réalisées par le Règlement 2018-11 concernant la délégation de pouvoir de dépenser;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés se résumant ainsi :

Sous-total des dépenses	95 926. ²³ \$
Rémunération nette (employés et élus)	13 545. ⁴⁶ \$

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1169

Total dépenses	109 472.¹⁹ \$
-----------------------	---------------------------------

6. GUIDE CITOYEN DE LOTBINIÈRE 2022

RÉSOLUTION 2021-11-177

ATTENDU QUE le Guide du citoyen de Lotbinière 2022 invite à chaque année les municipalités à publiciser;

ATTENDU QUE cette année, le tarif pour les municipalités est coupé de moitié afin de les inciter à participer;

ATTENDU QUE la Municipalité juge qu'il serait à propos de participer cette année pour offrir une plus grande visibilité aux développements résidentiels et industriels du territoire;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de participer en achetant une page intérieure complète au coût de 269\$ avant taxes applicables et de faire appel au service de conception offert gratuitement.

7. AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE / PRÊT POUR INSTALLATION SEPTIQUE / 199 RANG BOIS-FRANC OUEST

RÉSOLUTION 2021-11-178

ATTENDU QUE les propriétaires du 199 rang Bois-Franc Ouest sont inscrits au programme municipal de prêt pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE ces derniers ont procédé aux travaux conformément aux dispositions de la réglementation et qu'ils ont présenté une facture d'un montant supérieur à 15 000,00\$ à la Municipalité;

ATTENDU QUE le programme municipal de prêt prévoit un montant maximal d'emprunt de 15 000,00\$, que ce seul est atteint dans le cadre de ses travaux et que la partie excédant ce montant est à la charge directe des propriétaires;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents de d'émettre un chèque aux propriétaires du 199 rang Bois-Franc Ouest et à leur entrepreneur au montant de 15 000,00\$ et de procéder à l'enregistrement du prêt à leur compte de taxes.

8. DEMANDE DE DON / DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA

RÉSOLUTION 2021-11-179

ATTENDU QUE Dystrophie musculaire Canada fait une demande de don;

ATTENDU QUE cet organisme vient en aide à des personnes dans le besoin;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de faire don de 50,00\$ à Dystrophie musculaire Canada.

9. DEMANDE DE DON / CONFÉRENCE SAINT-FLAVIEN DE LA SAINT-VINCENT DE PAUL

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1170

RÉSOLUTION 2021-11-180

ATTENDU QUE la Conférence Saint-Flavien de la Saint-Vincent de Paul lutte contre la pauvreté en venant en aide aux plus démunis des municipalités d'Issoudun, Joly, Laurier-Station et Saint-Flavien;

ATTENDU QU'à cette période de l'année, à l'approche de Noël, les besoins sont grandissants;

ATTENDU les circonstances actuelles de la pandémie, cette année ce sont des bons d'achat de nourriture qui seront donnés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents de faire don de 50,00\$ à la Conférence Saint-Flavien de la Saint-Vincent de Paul.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-11 SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 2021-11-181

ATTENDU QUE la Municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement 2019-11 lors de la séance du 2 mars 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite apporter des modifications à certaines tarifications pour refléter le coût réel des biens et services;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un projet de règlement lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement 2021-05 et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le tableau de l'annexe est modifié et remplacé par le suivant en annexe.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun le 8 novembre 2021.

Annie Thériault
Mairesse

Mathieu Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1171

ANNEXE

BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS	PRIX ET SPÉCIFICITÉS
<u>Administration</u>¹	
Photocopies	0,40\$ / page en noir et blanc 0,50\$ / page en couleur
Certificat de documentation	5,00\$
Chèque sans provision	25,00\$
Confirmation d'évaluation et de taxes	Gratuit pour résidents et 5,00\$ pour entreprises
Rapport d'évènement ou d'accident	16,25\$
Rapport financier	3,25\$
Plan général des rues ou tout autre plan	4,00\$
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation	0,48\$ / unité d'évaluation
Copie d'un règlement municipal	0,40\$ / par page, maximum 35,00\$
Reproduction de la liste des contribuables, citoyens, électeurs ou personnes habiles à voter	0,01\$ / nom
Page dactylographiée ou manuscrite	4,00\$ / page
Publicité pour le journal municipal *Les prix sont doublés pour les non-résidents de la Municipalité*	15,00\$* / carte d'affaire 20,00\$* / quart de page (1/4) 25,00\$* / demi-page (1/2) 40,00\$* / page complète
Livre du centenaire de la Municipalité	25,00\$
<u>Voirie</u>	
Bacs de vidange et de recyclage	130,00\$
Bac de compost	30,00\$
Bac récupérateur d'eau de pluie	30,00\$
Pancarte indicateur de puits	45,00\$
Domage causé à la propriété de la municipalité	Coûts réels + 15% de frais d'administration
Perte ou détérioration de matériel	Coûts réels + 15% de frais d'administration
<u>Location</u>	
Salle communautaire *note1*	172,46\$
Chalet des loisirs *note1*	86,23\$
Gazébo *note1*	86,23\$
Tables et chaises	Gratuit
Échafauds	Gratuit
<u>Autres</u>	
Licence pour chien	10,00\$ / année
Remplacement d'une licence pour chien	10,00\$
Licence pour chien-guide	Gratuit
Frais de capture et de pension d'animal errant	20,00\$ / jour
Permis de brûlage	Gratuit
Demande d'inclusion ou d'exclusion à la CPTAQ	200,00\$

Note1 : Toute personne ou organisme qui souhaite faire une location récurrente d'une salle est invitée à contacter le Municipalité pour bénéficier d'un tarif réduit. Notez qu'un rabais supplémentaire sera appliqué pour toute location de salle qui offrira un service ou une activité additionnelle aux citoyens de la Municipalité.

¹ Pour les éléments concernés, les tarifs sont ceux inscrits dans le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels.*

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1172

11. APPROBATION POUR DÉPOSER UN PROJET DE CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE VISANT LA COLLECTE DE MATIÈRE ORGANIQUE

RÉSOLUTION 2021-11-182

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Laurier-Station, Saint-Édouard, Saint-Flavien et Val-Alain ont pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Laurier-Station, Saint-Édouard, Saint-Flavien et Val-Alain désirent présenter un projet pour la création d'une régie intermunicipale visant la collecte de matière organique dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun s'engage à participer au projet pour la création d'une régie intermunicipale visant la collecte de matière organique et à assumer une partie des coûts;
- QUE le conseil de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- QUE le conseil de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun nomme la Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière organisme responsable du projet.

12. APPROPRIATION DE SURPLUS / DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES / FERME ROGER LAMBERT ET FILS INC.

RÉSOLUTION 2021-11-183

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat de déneigement des voies publiques municipales par résolution (2021-02-029) lors de la séance extraordinaire du conseil du 22 février 2021 à Ferme Roger Lambert et fils inc.;

ATTENDU QUE le montant du contrat de déneigement pour la saison hivernale 2021-2022 est de 148 520,50\$;

ATTENDU QUE la Municipalité a budgété un montant de 106 000,00\$

ATTENDU QUE pour réaliser le dernier paiement le 15 décembre 2021 d'un montant 24 753,41\$, il va manquer de fonds dans le compte en question;

ATTENDU QUE la Municipalité avait prévu payer la différence avec le surplus cumulé;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents de payer le dernier paiement d'un montant de 24 753,41\$ à même le surplus cumulé.

13. OCTROI D'UN MANDAT / ÉTUDE POUR MODERNISATION DU CHAUFFAGE AU MAZOUT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION 2021-11-184

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du centre communautaire étant l'ancienne école primaire du village;

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1173

ATTENDU QUE le bâtiment possède une chaudière au mazout pour le système de chauffage qui a été installé à la construction du bâtiment fin année 1950, début 1960;

ATTENDU QUE cet équipement a dépassé sa durée de vie utile et qu'il a été mentionné au cours des nombreuses inspections passées de prévoir le remplacement de cet équipement;

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé de nombreuses démarches pour déposer une demande d'aide financière pour le remplacement par un système à la biomasse dans le cadre du programme BioÉnergies de Transition Énergétique Québec;

ATTENDU QU'il a été confirmé à la Municipalité que le projet répondait aux critères d'une démarche simplifiée qui prévoit une aide financière réduite;

ATTENDU QUE le projet de biomasse étant moins subventionné, la Municipalité a tout intérêt à étudier les différentes options de remplacement;

ATTENDU QU'il existe des firmes spécialisées dans l'étude de remplacement de système de chauffage et en efficacité énergétique;

ATTENDU QUE le même programme de subvention du gouvernement prévoit une aide financière de 50% pour de telles études dans le volet analyse;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait un appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises spécialisées dans ce domaine;

ATTENDU QUE parmi les trois entreprises contactées, la Municipalité a reçu deux offres de services comme suit :

- Énergénia au montant de 8500,00\$ avant taxes applicables;
- Ambioner au montant de 9825,00\$ avant taxes applicables.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat d'un montant de 8500,00\$ avant taxes applicables à Énergénia pour la réalisation de l'étude répondant aux modalités du volet Analyse de l'aide financière du programme BioÉnergies de Transition Énergétique Québec.

**14. AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE ET APPROPRIATION DE SURPLUS /
AUDIT FINANCIER ET SERVICES COMPTABLES / DÉSAULNIERS, GÉLINAS, LANOUETTE
S.E.N.C.R.L**

RÉSOLUTION 2021-11-185

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé la réalisation d'audit des états financiers de l'exercice 2020 et 2021 à la firme Désaulniers, Gélinas, Lanouette, S.E.N.C.R.L. par résolution (2020-10-169) lors de la séance ordinaire du conseil du 5 octobre 2020 pour un montant avant taxes de 11 375,00\$;

ATTENDU QUE la firme a déposé une facture à la Municipalité pour ses travaux réalisés dans le mandat d'audit et pour tous les autres services comptables apportés à la Municipalité au cours de l'année 2020;

ATTENDU QUE la facture est d'un montant de 21 025,00\$ avant taxes applicables;

ATTENDU QUE ce montant se divise comme suit :11375,00\$ est facturable pour l'exercice d'audit régulier, 6450,00\$ pour de l'aide apportée à la comptabilité pendant la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2021 et un montant de 3200,00\$ pour les financements ou refinancement de règlements d'emprunt;

ATTENDU QUE la Municipalité a budgété un montant de 16 000,00\$ pour ses services en 2021;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1174

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture d'un montant de 21 025,00\$ avant taxes applicables pour la réalisation de l'audit financier et les services comptables rendus, à la firme Désaulniers, Gélinas, Lanouette, S.E.N.C.R.L. et de procéder au paiement en utilisant 16 000\$ dans le budget courant et la partie supplémentaire s'élevant à 5025,00\$ avant taxes applicables à même le surplus cumulé.

15. AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 2021-06

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Fernand Brousseau que lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement 2021-06 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier sera adopté.

16. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE AU VOLET 1A / PROGRAMME DE SOUTIEN EN MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER

(le conseiller M. Bertrand Le Grand se retire de ce point pour conflit d'intérêt)

RÉSOLUTION 2021-11-186

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) offre le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) sous certains critères d'admissibilité;

ATTENDU QUE le PSMMPI permet aux municipalités de prévoir une enveloppe budgétaire d'un montant à leur discrétion, dans laquelle, le MCC va contribuer à la hauteur de 60% pour soutenir des travaux de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel immobilier;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a octroyé à une firme spécialisée le mandat de réalisation de l'inventaire du patrimoine immobilier afin de rendre les municipalités admissibles au PSMMPI;

ATTENDU QUE l'exercice sur le territoire de la Municipalité a été réalisé au cours de l'été et automne 2021 et est maintenant complété;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à ce programme pour un montant de 4000\$ annuellement pour l'exercice financier 2022 et 2023 et signale son intérêt à la MRC de Lotbinière;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de démontrer à la MRC de Lotbinière l'intérêt de la Municipalité à déposer une demande au volet 1a du PSMMPI du Ministère de la Culture et des Communications et d'octroyer une enveloppe budgétaire de 4000\$ annuellement pour l'exercice financier 2022 et 2023.

17. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-06 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPALE EN PATRIMOINE IMMOBILIER

(le conseiller M. Bertrand Le Grand se retire de ce point pour conflit d'intérêt)

RÉSOLUTION 2021-11-187

ATTENDU QUE la Municipalité a conclu une entente avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI);

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1175

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de la conservation et la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Municipalité et souhaite soutenir les propriétaires dans leurs projets;

ATTENDU QUE le PSMMPI prévoit que le partenaire municipal, qui conclut une entente en vertu du volet 1a avec le MCC doit avoir adopté un règlement établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière à la restauration détermine les modalités permettant au partenaire municipal d'administrer l'aide financière pouvant être octroyée à des propriétaires privés d'immeubles possédant un intérêt patrimonial et qui sont situés sur son territoire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet de règlement 2021-06 tel que présenté.

18. ACCEPTATION FINALE ET APPROPRIATION DE SURPLUS / RÉFECTION DU RANG ET DE LA ROUTE DE LA PLAINE / GARANTIE D'ENTRETIEN / CONSTRUCTION BML INC.

RÉSOLUTION 2021-11-188

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat de réfection du rang et de la route de la Plaine à Construction B.M.L, division de Sintra inc. au montant de 599 969,³²\$ avant taxes applicables lors de la séance extraordinaire du conseil du 10 août 2020 (résolution 2020-08-142);

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé au paiement de la facture au montant de 551 973,64\$ avant taxes applicables autorisé par résolution 2020-11-192 lors de la séance ordinaire du conseil du 2 novembre 2020;

ATTENDU QUE cette résolution prévoyait la retenue de 5% pendant un an à compter de la date d'acceptation provisoire des travaux pour la garantie d'entretien d'un montant de 29 051,24\$;

ATTENDU QUE le délai d'un an est terminé et qu'une inspection réalisée des travaux a permis de déterminer que l'entrepreneur a répondu à ses engagements;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de libérer la retenue de 29 051,24\$ avant taxes applicables à Construction BML inc pour la garantie d'entretien des travaux de réfection du rang et de la route de la Plaine et de procéder à ce paiement à même le surplus cumulé.

19. AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE ET APPROPRIATION DE SURPLUS / AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE VILLAGE / LAURIER VERT INC.

RÉSOLUTION 2021-11-189

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat d'aménagement d'entrées de village à Laurier Vert inc. par résolution 2021-08-133 lors de la séance ordinaire du conseil du 2 août 2021;

ATTENDU QUE l'entreprise a procédé aux travaux prévus au cours du mois d'octobre 2021;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1176

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la facture d'un montant de 11 400,00\$ avant taxes applicables tel que prévu à la soumission;

ATTENDU QUE ce projet était sujet d'une entente dans le cadre du programme FDT et qu'une partie sera financé par ce programme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture de 11400,00\$ à Laurier Vert inc et qu'un montant du paiement de 2401,47\$ soit fait à l'aide du fonds FDT et le reste soit payé à même le surplus cumulé.

20. AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE / RECHARGE D'UNE SECTION DU 6^E RANG OUEST / SINTRA INC.

RÉSOLUTION 2021-11-190

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé des travaux de recharge d'une section dans le 6^e rang Ouest;

ATTENDU QUE le matériel utilisé pour la recharge provient de la carrière de Saint-Flavien appartenant à Sintra inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la facture d'un montant de 7541,04\$ avant taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture de 7541,04\$ avant taxes applicables à Sintra inc pour le matériel utilisé pour la recharge d'une section du 6^e rang Ouest et de payer à même le budget courant.

21. OCTROI DE CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE / SERVICES DE SÉCURITÉ ADT CANADA INC.

RÉSOLUTION 2021-11-191

ATTENDU QUE la Municipalité a subi un acte de vandalisme dans la cour avant du centre communautaire;

ATTENDU QUE ce n'est pas la première fois que des équipements de la Municipalité sont victimes d'acte de vandalisme de ce genre;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une soumission pour l'installation de caméras de surveillance pour éviter ce genre d'évènements à nouveau;

ATTENDU QUE la soumission obtenue est d'un montant de 2900,00\$ pour l'installation de huit (8) caméras sur deux sites;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat d'installation d'un système de surveillance par caméra au montant de 2900,00\$ par Services de sécurité ADT Canada inc.

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1177

22. DEMANDE D'INTÉRÊT DE MISE EN COMMUN D'UNE RESSOURCE RÉGIONALE À LA MRC DE LOTBINIÈRE / MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MADA-FAMILLE ET SUIVI (POINT REPORTÉ)

23. DIVERS

23.1 PROMESSE DE VENTE ET D'ACHAT / TERRAIN #22 DU PARC INDUSTRIEL / GESTION CAGC INC.

RÉSOLUTION 2021-11-192

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat de Gestion CAGC inc. pour l'acquisition du terrain 22 dans le parc industriel;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait connaître les modalités de vente au directeur général pour la signature de la promesse de vente et d'achat;

ATTENDU QU'une promesse de vente et d'achat comportant les modalités entendues a été préparé et signé par le directeur général, Monsieur Mathieu Roy, représentant la Municipalité et par Monsieur Guillaume Chrétien, représentant l'entreprise Gestion CAGC inc., le 8 novembre 2021;

ATTENDU QUE le Conseil s'est fait présenter la promesse de vente et d'achat et qu'elle est conforme aux dispositions préétablies avec le Conseil;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser la mairesse, Madame Annie Thériault, et le directeur général, Monsieur Mathieu Roy, à signer pour et au nom de la Municipalité, un acte notarié, incluant les modalités de la promesse de vente et d'achat, un terrain du parc industriel, identifié comme le terrain numéro 22 d'une superficie approximative de 87 909 pieds carrés, avec Monsieur Guillaume Chrétien représentant Gestion CAGC inc.;
- Que le certificat du secrétaire-trésorier indiquant le montant des coûts et des frais que doit couvrir le prix pour lequel l'immeuble est aliéné accompagne la présente résolution.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

L'individu présent dans la salle est citoyen, résidant sur le rang Pierriche Ouest. Il signale au conseil qu'il y a présence sur le rang près de sa résidence de trous dans la chaussée pavé qui devraient être réparé avant l'hiver et d'un trou qui s'agrandit sur la bordure de la route qui semble être dû à la feuille de ponceau qui cède. Finalement, il informe qu'il y a un matelas dans le fossé près de ces lieux. Le directeur-général, Monsieur Mathieu Roy, prend note de tous ces signalements et avise qu'il fera le suivi dès le lendemain auprès de l'inspecteur municipal.

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2021-11-193

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h25.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1178

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

Madame Annie Thériault
Mairesse

Monsieur Mathieu Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

